

**UVSQ**  
**Examen de droit constitutionnel**  
**Première session - 2<sup>nd</sup> semestre 2013**  
**L1P1**

Traitez, au choix, un des deux sujets suivants :

Sujet 1 : Dissertation

**Le cumul des mandats électifs**

Sujet 2 Commentaire :

**Commentez l'extrait des débats à l'Assemblée nationale du 15 octobre 1970 entre Jacques Chaban-Delmas et Gaston Defferre, JO p. 4339**

M. Defferre : « Quant à M. Mitterrand, (...) il m'a posé le problème suivant en prenant la précaution de dégager les personnes dans cette affaire – je lui en sais gré ; c'était la moindre des choses (Rires.) - un Premier Ministre n'a pas été renversé par l'Assemblée nationale où il dispose d'une majorité et voici que le Président de la République désire remplacer le Premier Ministre.

M. le Premier Ministre : Le Président de la République exprime ce désir au Premier ministre – ils ont des contacts réguliers. (...) Que doit faire le Premier Ministre ? Me demande Mitterrand.

Cette question est d'une part, sans fondement et, d'autre part, choquante.

Elle est sans fondement puisque aux termes de l'article 12 de la Constitution, le Président de la République a le pouvoir de dissoudre l'Assemblée nationale, c'est-à-dire de subtiliser au Premier Ministre ce sur quoi il aurait pu s'appuyer, sans contresens ministériel. Elle est choquante, car que serait le Premier ministre, nommé par le Président de la République, pour diriger le Gouvernement dans le sens des orientations définies par ledit Président, que serait le Premier Ministre qui s'accrocherait à son poste, qui se dresserait contre le chef de l'Etat ? Ah ! Monsieur Mitterrand, ce serait un triste sire ! »

**Aucun document n'est autorisé**